



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Direction générale des Finances publiques  
[economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Paris, le 18 décembre 2018  
N°524

**3 millions de factures échangées en novembre  
via le portail Chorus Pro.  
La facturation électronique entre les entreprises et les entités  
publiques franchit un cap décisif en France**

L'année 2018 a confirmé ce succès avec près de 25 millions de factures reçues, soit plus du double enregistré fin 2017, portant le total à 36 millions depuis l'ouverture du service.

Ces factures, émises par les entreprises à destination des ministères, des collectivités locales, des hôpitaux et des établissements publics, favorisent un traitement plus performant qu'à l'époque du "tout papier" par une diminution des coûts et des délais de traitement.

Pour les entreprises, cela réduit les délais de paiement et sécurise les échanges avec l'administration. Chorus Pro est déjà en application dans les grandes entreprises. De nombreuses petites et moyennes entreprises, respectivement concernées au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et au 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'ont d'ores et déjà adopté.

Ceci constitue un levier essentiel de la transformation de l'action publique pour l'ensemble des administrations. Près de deux tiers des factures concernent les collectivités territoriales et les hôpitaux. Pour les services de l'État, le dispositif a permis d'atteindre un taux de 60% de dématérialisation de la commande publique.

Ce dispositif de facturation électronique permet à la France de rejoindre les pays européens qui ont investi dans ce domaine, et de progresser à la fois sur le développement du numérique et la réduction de l'empreinte carbone.

Contacts presse :

Direction générale des Finances  
publiques : 01 53 18 86 95

